

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.

- Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Avant-propos

Depuis quelques années, beaucoup de travail a été fait dans de nombreux pays en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme dans les prisons.

Ce travail s'est avéré partiellement fructueux, mais pas majoritairement ; dans certains cas, il a même donné des résultats contraires à ceux qui étaient escomptés.

Il est réellement nécessaire de mettre en œuvre des projets ciblés afin de lutter contre les terribles abus des droits de l'homme qui se produisent dans de nombreuses prisons du monde. Mais, confrontés à une demande d'assistance, de nombreux partenaires potentiels qui n'ont aucune expérience directe du travail dans l'environnement carcéral n'arrivent pas à savoir comment pénétrer dans cet univers complexe. Les problèmes peuvent leur sembler tellement énormes qu'il leur est difficile de savoir par où commencer. De manière similaire, les financeurs potentiels n'ont pas de bases solides pour déterminer si les projets proposés auront réellement un impact sur les problèmes fondamentaux qui doivent être résolus.

Ces Notes d'orientation ont été préparées dans l'objectif de combler ce fossé et d'aider tous ceux qui financent, entreprennent, évaluent ou simplement s'intéressent au processus de réforme des prisons.

Voici les deux objectifs principaux du Centre international d'études pénitentiaires :

- développer un ensemble de connaissances qui seront fondées sur des conventions et instruments internationaux, qui porteront sur les principes sur lesquels on peut baser le recours à l'emprisonnement et qui pourront s'utiliser comme bases solides pour formuler des politiques sur les questions en rapport avec les prisons
- bâtir un réseau de ressources permettant de disséminer les meilleures pratiques de la gestion des prisons dans le monde, réseau vers lequel les administrateurs de prisons pourront se tourner pour obtenir des conseils pratiques sur la gestion de systèmes pénitentiaires justes, décents, humanitaires et économiques.

Pour réaliser ces objectifs, nous entreprenons des projets internationaux variés dans le domaine de la réforme pénitentiaire, dans le contexte des droits de l'homme. D'après notre expérience du travail dans les prisons de différents pays, et d'après nos discussions avec d'autres organismes actifs dans ce domaine, nous en avons conclu qu'il existe un certain nombre de problèmes clairement identifiables qui sont présents en permanence dans le monde carcéral. Dans tous les pays, au moins un de ces problèmes existe. Dans certains pays, il en existe plusieurs. Quelques pays souffrent de la plupart de ces problèmes.

Dans cette série de notes, nous décrivons les problèmes les plus courants qui motivent les projets de réforme pénitentiaire. Ces notes présentent, sous différentes rubriques, les connaissances que nous possédons sur un sujet particulier et la meilleure manière de le traiter. Nous avons fait appel à de nombreuses sources, notamment le travail d'organismes intergouvernementaux

des droits de l'homme, de nombreux gouvernements, de personnes individuelles ou d'organisations non gouvernementales qui ont réalisé des projets de réforme pénitentiaire, des évaluations réalisées par des universités et autres organismes ainsi que le travail du Centre international d'études pénitentiaires, dont le personnel et les associés possèdent de nombreuses années d'expérience des prisons et de la réforme pénitentiaire.

Dans la mesure du possible, nous fournissons des exemples, non seulement des problèmes que l'on peut y rencontrer mais également des bonnes pratiques qui permettront à d'autres d'en tirer des leçons.

Chaque note peut s'utiliser de manière autonome. C'est pourquoi nous avons limité le nombre de références croisées. Par conséquent, une certaine duplication des informations entre les différentes notes s'est avérée inévitable, mais nous avons décidé que cela se justifiait par la plus grande facilité d'accès aux informations.

Les 15 notes abordent différents thèmes :

- 1 à 3 couvrent les aspects relatifs à la conception et à la mesure des projets
- 4 à 6 suggèrent des solutions à trois problèmes profondément enracinés dans les prisons, à savoir, le surpeuplement, les conditions de la détention préventive et la suprématie du droit dans les prisons
- 7 examine la question structurelle importante de la prison en tant qu'institution civile et non pas militaire
- 8 à 10 couvrent différents aspects de la gestion pénitentiaire et suggèrent des moyens de les améliorer
- 11 et 12 se concentrent sur des questions externes à la prison, c'est-à-dire l'inspection, la surveillance et la participation de la société civile
- 13 et 14 examinent des projets relatifs à des groupes de détenus spécifiques, à savoir les femmes et les enfants
- examine le développement d'autres manières de traiter les personnes condamnées, en dehors de l'incarcération.

Ces notes tentent de trouver un équilibre entre l'identification des principes généraux pouvant être appliqués dans toutes les situations et les exemples pratiques qui peuvent s'appliquer dans différents environnements. Nous espérons qu'elles fourniront des points de référence utiles à toutes les personnes qui participent à la réforme pénitentiaire.

Je souhaiterais remercier le Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni qui a financé ce travail, le personnel et les associés de l'ICPS (Centre international d'études pénitentiaires) qui l'ont réalisé, ainsi que nos nombreux partenaires dans le monde qui nous ont tant appris sur les prisons et les droits de l'homme.

Professor Andrew Coyle CMG



International Centre for Prison Studies

School of Law King's College London 26-29 Drury Lane London WC2B 5RL Royaume-Uni Tél.: +44 (0)20 7848 1922 Télécopieur: +44 (0)20 7848 1901 Courriel: icps@kcl.ac.uk www.prisonstudies.org



Foreign & Commonwealth Office London